

qu'elle dessert actuellement, le gouvernement canadien est-il prêt à intervenir à l'audience pour demander à l'Office national de l'énergie de prendre les dispositions nécessaires pour permettre à la société Interprovincial Pipe Line de prolonger son pipe-line étant donné que cette société est en conflit avec une autre qui amène du pétrole vénézuélien à Montréal?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, cela semble hypothétique; si la société estime qu'il s'agit d'une proposition valable et si elle présente une demande, je suis sûr que l'Office national l'étudiera en toute objectivité.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une dernière question supplémentaire? J'aimerais demander au premier ministre si le gouvernement a l'intention de s'en remettre entièrement à la discrétion de l'Interprovincial Pipe Line Company vu qu'elle appartient à une compagnie américaine qui importe du pétrole du Venezuela et qu'elle ne tient donc pas à ce qu'on amène dans la région de Montréal du pétrole de l'Ouest canadien qui ferait concurrence à son propre pétrole.

Le très hon. M. Trudeau: On me demande ce que le gouvernement aurait l'intention de faire dans une situation hypothétique. Je ne crois pas pouvoir répondre à cela.

LA FAISABILITÉ D'UN PIPE-LINE OUEST-EST

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Ma question est dans le même sens. Il y a deux jours, j'ai demandé au premier ministre si le gouvernement avait décidé d'effectuer une étude économique sur la possibilité de construire un pipe-line pour les marchés de l'Est. J'ai signalé au premier ministre que d'autres ministres avaient déclaré que l'affaire serait confiée à l'entreprise privée. Étant donné que les mêmes sociétés transportent le pétrole brut à l'Est et l'importent au Canada, le premier ministre songe-t-il maintenant à entreprendre une étude économique indépendante pour examiner la possibilité de construire et d'étendre le pipe-line en question?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je soumettrai la question au ministre intéressé.

M. Woolliams: Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur? Je voudrais, en toute déférence, signaler au premier ministre qu'il y a deux jours il a tenu cette question pour préavis. Je croyais comprendre qu'il y répondrait.

Le très hon. M. Trudeau: Quand je tiens une question pour préavis au nom d'autres ministres, elle leur est soumise, afin qu'ils puissent répondre aux questions qui auraient dû leur être posées.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Le premier ministre n'est-il pas d'avis qu'il s'agit d'une question d'une certaine importance nationale à l'égard de laquelle il pourrait prendre des initiatives?

[M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

L'AGRICULTURE

LA RÉDUCTION DU BUDGET DES DÉPENSES DU MINISTÈRE

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Peut-il dire s'il est satisfait de voir le gouvernement augmenter ses dépenses pour l'année financière 1971-1972 de un milliard 400 millions de dollars, et de réduire de près de 30 millions le budget du secteur agricole, budget de la classe la plus défavorisée de la société?

M. l'Orateur: L'honorable député pose une question qui peut susciter un argument. Il demande à un ministre s'il est satisfait d'une certaine situation. Ce faisant, il invite le ministre à exprimer une opinion, et si l'honorable député n'y voit pas d'objection, je lui dirai que sa question n'est pas recevable.

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

[Traduction]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Ma question, qui s'adresse au ministre sans portefeuille chargé d'Information Canada, porte sur la brochure dont a parlé tantôt le député de Moose Jaw. Étant donné que cette «Rhapsody in Blue» constitue de la publicité tapageuse pour le gouvernement fédéral, le ministre veillera-t-il à ce que des sommes égales soient mises à la disposition des partis de l'opposition afin de leur permettre de traiter le même sujet?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

* * *

L'INDUSTRIE

LA LIGNE DE CONDUITE AU SUJET DES REPRISES DE SOCIÉTÉS PAR DES MAISONS ÉTRANGÈRES

M. William Skoreyko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous dire si le gouvernement a maintenant des principes directeurs pour le fonctionnement de l'industrie, pour que celle-ci ne risque pas d'être entravée par une intervention du gouvernement lorsqu'elle envisage de vendre et surtout lorsque les négociations sont en cours?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je regrette, monsieur l'Orateur, mais je n'ai pas saisi la portée de la question.

M. Skoreyko: Je vais la poser de nouveau. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a maintenant des principes directeurs quant au fonctionnement des entreprises pour que celles-ci ne risquent pas de voir intervenir le gouvernement lorsqu'elles envisagent des ventes et, en particulier, lorsque les ventes font l'objet de négociations?

L'hon. M. Sharp: Je ne vois pas pourquoi cette question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures en particulier.